

”

Vous souhaitez devenir l'un des assistants familiaux du Conseil départemental ?

CONTACTEZ-NOUS AU 02 47 31 45 35
pour participer à une réunion d'information préalable à l'agrément.

Organisées tout au long de l'année ces réunions permettent de comprendre les missions qui sont confiées à l'assistant(e) familial(e) et de demander votre agrément pour pouvoir rejoindre notre équipe.



Plus d'informations sur
www.touraine.fr

TOURAINÉ
LE DÉPARTEMENT



CHANGEZ LA VIE D'UN ENFANT :

**DEVENEZ
FAMILLE
D'ACCUEIL**

Le Département recrute :

Contactez nous au 02 47 31 45 35
pour participer à une réunion
d'information.

TOURAINÉ
LE DÉPARTEMENT

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, RESPONSABLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, RECRUTE DES FAMILLES D'ACCUEIL.

Vous êtes intéressé(e) par la protection de l'enfance.
Vous vivez seul(e), en couple, avec ou sans enfant, vous êtes disponible.
Vous pouvez devenir assistant(e) familial(e), un métier plus connu sous
le nom de famille d'accueil parce qu'il implique l'ensemble du foyer.

Qu'est-ce qu'un(e) assistant(e) familial(e) ?

L'assistant(e) familial(e) accueille à son domicile, à temps complet pour
une période plus ou moins longue, un ou des enfants qui ne peuvent plus
vivre avec leur famille et sont confiés au Conseil départemental pour leur
protection.



Un travail en équipe et un accompagnement professionnel

L'assistant(e) familial(e)
est membre des équipes de
professionnels du Conseil
départemental en charge
de la protection de l'enfance.

Il/elle est accompagné(e),
conseillé(e) et soutenu(e)
au quotidien dans sa mission
par les professionnels du
Service accueil familial.

SON RÔLE

- Veiller à leur bien-être en leur apportant de l'affection, un environnement stable et chaleureux, adapté à leurs besoins et à leurs âges.
- Aider les enfants et les jeunes à grandir et à s'épanouir.
- Contribuer au maintien des liens avec leur famille.

SES OBLIGATIONS

- Avoir un agrément obligatoire pour exercer le métier.
- Être titulaire du permis de conduire et disposer des conditions matérielles nécessaires : logement, véhicule...

SES DROITS

- Un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) avec le Conseil départemental.
- Des droits à congés de 35 jours.
- Une formation rémunérée d'une durée de 300 heures composée d'un stage préparatoire de 60 heures avant l'accueil du premier enfant, et une formation réglementaire de 240 heures dans les trois premières années d'activité, préparant au diplôme d'État d'assistant(e) familial(e).
- Des possibilités de remplacement et de relais.

La rémunération

SALAIRE MENSUEL NET

- Pour l'accueil d'1 enfant
1 538 €
- Pour l'accueil de 2 enfants
2 200 €
- Pour l'accueil de 3 enfants
3 070 €

PAR EXEMPLE

En moyenne pour l'accueil de
deux enfants durant un mois
complet : 3 503 € net

INDEMNITÉS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À L'ENFANT

- 16,60 € par enfant et par jour de présence
(Pour couvrir les frais de la vie quotidienne)
- Habillement 44 à 60 €* par mois
- Cadeau de Noël 30 à 50 €*
- Activités culturelles ou sportives 300 € par an
- Cadeau d'anniversaire 30 à 50 €*
- Allocation rentrée scolaire
- Prise en charge des frais de déplacement effectués pour l'enfant

* Selon l'âge de l'enfant.